

# Sept berceaux « commercialisables »

La crèche de Bessoncourt, gérée depuis juillet par la commune via une délégation de service publique, compte 25 lits, dont sept peuvent être réservés par des entreprises, avec des crédits d'impôt à la clé.

Depuis que la commune a récupéré en juillet la compétence petite enfance, suite à la dissolution de la communauté de communes Tilleul-Bourbeuse (Grand Belfort n'ayant pas cette compétence), la commune a confié la gestion du multi-accueil à la Maison bleue sous forme de délégation de service public. Les élus viennent de statuer sur les priorités retenues en matière de

**0,56 €  
à 2,93 €**  
C'est le prix horaire de la crèche pour les familles. Des tarifs nationaux fixés par la CAF, sur des critères de revenus.

résidence pour accéder à cette crèche.

Implantée sur la zone commerciale à côté de l'enseigne Action, la crèche a vu le jour en 2013 et fait partie, avec la Maison bleue, d'un réseau de 230 établissements, dont le plus proche se situe à Étupes. Une nouvelle directrice vient d'y prendre ses fonctions, Alexanne Borgo.

Sur les vingt-cinq lits que compte la structure, quinze sont sous gestion communale, trois sont tenus par les services de l'État et sept sont commercialisables. Pour l'instant, ils permettent d'assurer des gardes temporaires. Afin de répondre aux demandes d'inscription, la commune vient de fixer un ordre d'accès aux quinze places sous gestion communale. Les Bessoncourtois seront prioritaires, ensuite viennent les enfants de l'ex CCTB et enfin ceux des autres communes du Territoire de Belfort.

« Un lit revient à environ 4 000 € à la collectivité, une fois déduites les aides de la CAF », explique le maire, Guy Mouilleseaux. Concernant les sept berceaux commercialisables, la responsable de zone, Anaïs Templier, décline le mode opératoire : « Le salarié qui a besoin d'une place en crèche formule une demande de prise en charge



La crèche dispose d'un jardin sur l'arrière.

après de son employeur. Le prix commercial pour l'entreprise peut être réduit de 50 % au titre du crédit d'impôt famille et de 33 % au titre de l'impôt sur les sociétés. L'intérêt pour l'employeur est de fidéliser son personnel, de faciliter le recrutement, de limiter absentéisme et retards. »

À la Maison bleue, les jeunes enfants sont accueillis à partir de l'âge de deux mois et demi, jusqu'à trois ans. Encadrés par huit personnes qualifiées dans la petite enfance et la puériculture, ils bénéficient aussi de visites d'une psychologue et d'un médecin. Deux salles de vie, une de psycho-

motricité, quatre dortoirs et un jardin offrent aux enfants un cadre de vie sécurisé et rassurant, précise Alexanne Borgo : « Le projet pédagogique met l'accent sur l'accompagnement dans l'autonomie, les repères temps, espace et personne. Il implique aussi ponctuellement les parents ».